

C'était un petit conseil municipal de 40 minutes avec 21 conseillers présents, ce mercredi 27 janvier 2021, à l'Hôtel de Ville de Terrasson, mais des thèmes importants ont été abordés comme la nouvelle politique culturelle, et des entrées gratuites pour les élèves des écoles dans les Jardins et sur la Gabarre.

Des demandes de subventions ont d'abord été votées, pour les travaux de La Chapelle Mouret, pour la maison de l'Artisanat, et pour l'ouverture d'un site internet qui aura pour but de développer le commerce local. Des demandes de subventions auront lieu également pour les travaux à Lavilledieu.

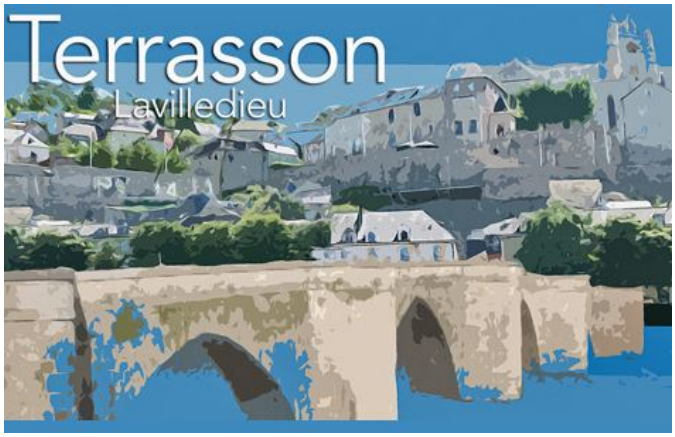
Le montant des travaux de restauration de La Chapelle Mouret s'élève à 253.432 euros HT. Une subvention sera demandée à la DRAC à hauteur de 30% soit 76.000 euros, au Département à hauteur de 15% soit 38.000 euros, et à la Région à hauteur de 20% soit 50.000 euros. Une demande a été effectuée à la Mission Bern à hauteur de 10% soit 23.466 euros. La commune n'aurait plus qu'à financer la somme restante soit 65.235 euros...

L'opération de rénovation de la Maison des Apprentis aux métiers de l'artisanat aura un coût total de 207.471 euros. Celui-ci sera financé par une subvention de la DETR à hauteur de 40% soit 72.244 euros , par une aide de 20% de la Région sur le volet des rénovations énergétiques, soit 10.814 euros.

La volonté de création d'un site internet, un outil numérique considéré "comme une place de marché pour le commerce local, une vitrine virtuelle", en partenariat avec l'association des commerçants de la ville, se traduit par le soutien de la municipalité. Chaque commerçant

développera sa propre page de présentation. Un dossier de demande de subventions sera déposé auprès de la Région et de la Banque des Territoires. Le coût global de la plateforme sera de 22.000 euros. Ce projet étant soutenu par des aides, le reste à charge pour la Ville sera de mille euros. "Ce sera une bonne chose pour notre commerce local" souligne le premier élu.

Pour la réhabilitation de la mairie-annexe de Lavilledieu **(photo 1)** avec différentes salles, un dossier de demande de subventions sera aussi établi. Après une première tranche de DETR, le plan de finacement proposé est : coût total du projet 611.250 euros, DETR : 30% soit 97.510 euros ; DETR 2ème tranche : 30% soit 85.874 euros ; conseil départemental 20% soit 122.250 euros. Le reste à charge pour la commune s'élève à 305.625 euros. Ces quatre dossiers de demandes de subventions ont été votés à l'unanimité.



Une politique culturelle pour la cohésion de notre cité

Une stratégie de développement culturel rayonnant sur l'ensemble du territoire sera mise en place avec le Laboratoire de la Vallée de la Vézère, dès le 1er février 2021. Une convention sera signée pour un an à hauteur de 10.000 euros pour cette mission. C’est un projet de prestation qui est demandé par la Ville, ce n’est pas un projet de territoire. Le débat était assez partagé, mais le vote s'est déroulé à l’unanimité. Sabine Malard, adjointe au maire, a lu la présentation de ce projet : "trois buts sont affichés : développer une véritable culture populaire pour les Terrassonnais, avec une volonté de réappropriation de la culture par les Terrassonnais, dans la programmation, l'adhésion ou encore la participation des habitants, où la culture devra devenir un lien du tissu local ; concourir à l'attractivité de la commune où l'action culturelle devra devenir source d'intérêts pour les touristes et être un vecteur de communication pour favoriser l'implantation de nouveaux habitants ; réaffirmer la place de la

commune sur son territoire... Alors que nous avons été retenus pour être la porte d'entrée du Grand Site de la Vallée Vézère, il s'agit maintenant de faire de cette opportunité un axe de développement..."

Dominique Bousquet, élu de l'opposition et président de la communauté de communes par ailleurs, précise que "l'Interco suivra éventuellement ce projet de territoire qui sera présenté à la communauté de communes. Ce n'est pas tout à fait le projet territorial qui m'avait été exposé, où c'était l'ensemble des collectivités qui faisait un projet sur la vallée Vézère. Je ne suis pas contre cette convention de prestation. J'ai bien compris que l'on ne vote pas le projet de territoire".

Tarifs publics : un tarif baisse, plus des entrées gratuites pour les écoles

La baisse des repas adultes à la cantine scolaire a été votée à l'unanimité. Le repas adulte enseignant pris à l'école passera de 5,34 euros à 3 euros. "C'est une demande du corps enseignant qui date de plusieurs années. Les enseignants demandent à manger comme les élèves. Autre tarif qui change : celui des Jardins de l'Imaginaire pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires, nous proposons la gratuité. De même pour la gabarre" précise Jean Bousquet. Les autres tarifs ne changent pas cette année.

Une délibération a été prise à l'unanimité pour changer l'orthographe d'un nom de rue. La Route des Guets devient la route des Gués...

On notera enfin que, le compte-rendu de la séance précédente a été voté à l'unanimité. Et que, suite à la demande de certains élus, peut-être plus compliqué lorsqu'Ewanews voudra retransmettre en direct certaines réunions dans de bonnes conditions.